



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 27/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de mars à seize heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL**, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **21/03/2024**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Joselaine GELABALE (en visioconférence),

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (en visioconférence), Kylian ROMAIN (en visioconférence) Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO, Rolly, Salif, FABULAS

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Betty BESRY  
Messieurs Camille PELAGE, Edmond LANCLAS

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 13 (dont 4 en visioconférence) Pouvoir = 0 Absents= 3 Votants = 13

**SECRETAIRE :** Madame Francette JACQUES

### DELIBERATION n°2024-03-27/ 05 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PREALABLE A LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE DE VIEUX-FORT

**Dr Maryse ETZOL, Présidente**, rappelle que conformément à sa reconnaissance « **Territoire Engagé pour la Nature** », en juillet 2023, la CCMG a répondu à l'appel à projets BEST LIFE 2030 pour la mise en œuvre de la fiche-action 5 portant sur la restauration écologique de l'embouchure de la rivière de Vieux-Fort.

En effet, BESTLIFE2030 (Biodiversité et services écosystémiques dans les territoires d'outre-mer européens) est un mécanisme de subvention axé sur la préservation et la restauration de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de l'UE, qui abritent une riche biodiversité mais sont également confrontés à d'importantes menaces liées au changement climatique. Le projet, qui s'étend sur six régions du monde, à savoir l'Amazonie, les Caraïbes, l'océan Indien, la Macaronésie, le Pacifique et l'Atlantique Nord, engage un consortium d'experts pour guider et responsabiliser les parties prenantes locales dans la mise en œuvre de projets de conservation, mettant ainsi l'accent sur le développement des capacités, l'engagement des communautés locales et le partage des connaissances.

Les objectifs spécifiques comprennent le soutien à la conservation de la biodiversité, la promotion de services écosystémiques durables et l'intégration de la conservation dans la prise de décision locale dans divers secteurs. En fin de compte, BESTLIFE2030 s'efforce d'avoir un impact positif durable sur la biodiversité, l'adaptation au climat et le développement durable dans les régions vulnérables.

Sur la base de la note de concept demandée dans la 1<sup>ère</sup> phase de cet AAP, la CCMG est invitée soumettre sa proposition complète au plus tard le 8 mai, pour décision finale programmée en septembre 2024.

Afin de finaliser sa proposition, la réalisation d'un diagnostic préalable est entreprendre à cet effet. Ce diagnostic préalable est du site divisé en deux volets principaux. Cette étude sera complétée par une évaluation de l'incidence des ouvrages hydrauliques sur le fonctionnement hydrologique.

**Le projet consiste à :**

### **I) Diagnostic du site :**

Réalisation d'un rapport détaillant un premier niveau d'analyse des enjeux de biodiversité qui permettra d'éclairer la CCMG sur les grandes orientations stratégiques de son projet de restauration envisagé, et en particulier la délimitation du périmètre du projet. Les attentes du diagnostic envisagé sont les suivantes :

- Identifier les habitats et les écosystèmes et les cartographier
  - o Cartographie générale du site et cartographies précises des zones à enjeux avec mise à disposition des couches sur QGIS.
  - o Analyse de la bibliographie existante et analyse comparative de l'évolution du site sur les décennies passées et définition du rythme de détérioration du milieu en ha/an.
  - o Déterminer (i) la surface impactée par les pressions (notamment les EEE) ; (ii) tout en détaillant la surface impactée par chaque espèce (EEE).
  - o Propositions de cahiers d'inventaire et de suivi de l'évolution des milieux et des espèces
- Un inventaire des taxons présents sur le site (espèce, genre, famille...) avec priorisation sur le volet flore et l'avifaune.
- Identification des pressions sur le site et les fonctionnalités écologiques (EEE ; pressions anthropiques comme les macrodéchets, la pollution avec déchets liquides ; rupture de la continuité entre eau douce et eau salée).
- Etude de la salinité de l'eau et explication des probables causes qui expliquent son niveau (savoir si la salinité est impactée par l'arrivée massive d'eau douce dans le milieu, et savoir si elle est en cohérence avec les espèces indigènes impactées par la dégradation du milieu)

### **II) Programme de restauration envisagée :**

Conseiller la maîtrise d'ouvrage sur des actions de restauration et de gestion du site.

- Identification des méthodes de lutte contre les EEE identifiées dans le diagnostic et conseil du Maître d'ouvrage sur le matériel et les équipements nécessaires à son élimination, et détail d'un protocole de lutte contre la propagation de cette EEE (définir un rétroplanning détaillé des activités envisagées sur une période de 24 mois à compter de septembre 2024)
- Identification de la ou les méthode(s) de restauration/régénération à privilégier en fonction des pressions identifiées et proposer un plan d'actions (définir un rétroplanning détaillé des activités envisagées sur une période de 24 mois à compter de septembre 2024)
- Gestion des déchets générés par le plan d'action notamment EEE, caractérisation, élimination, traitement, valorisation
- Préconisations de mesures de gestion préliminaires (facultatif en fonction du temps imparti).
- Identification des études complémentaires à réaliser en amont du projet.

### **III) Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans le dépôt de la candidature au programme BESTLIFE2030**

Le prestataire accompagnera la collectivité dans le dépôt de sa proposition finale dont la date limite est fixée au 8 mai 2024.

**Le Budget prévisionnel des dépenses est évalué 11 758 € HT.**

Le plan de financement se décline comme suit :

Financiers	Montant HT
Région Guadeloupe	940,64 €
FEADER	8 465,76 €
CCMG	2 351,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 758,00 €</b>

Au vu de cet exposé, le conseil Communautaire, après avoir délibéré à 12 voix pour et 1 abstention:

Décide

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le projet portant sur la réalisation d'un diagnostic préalable à la restauration écologique de la rivière de Vieux-Fort

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le plan de financement susmentionné,

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024 de la CCMG,

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter une demande subvention au titre du programme LEADER à hauteur de 80% du coût de l'opération,

**ARTICLE 5 : D'AUTORISER** Madame la Présidente, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

15 AVR. 2024

15 AVR. 2024

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
La Présidente,

